

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JUIN 2018

**Présents :** MARCUS Martine, DUMENY Catherine, HAZARD Jean, HAZARD Guy, MARCUS Hubert, NICOLAS Christophe

**Absente :** MUHLENHOVER Danièle

**Secrétaire de séance :** DUMENY Catherine

Convocation : 05/06/2018

Affichage : 26/06/2018

- Etude d'une demande d'aide au titre du dispositif solidarité énergie
- Travaux de réhabilitation de la mairie (devis complémentaire)

### **N° 18-2018 : Demande d'aide au titre du dispositif solidarité énergie**

Le Maire expose à l'assemblée le courrier de la maison de la solidarité (Département de la Meuse) sollicitant la commune pour étudier une demande d'aide financière concernant une famille demeurant à Valbois relative à la prise en charge de deux factures d'électricité d'un montant global de 476.19 euros (une facture de 135.08 € et une facture d'un montant de 341.11 €)

Le Conseil Municipal, prenant acte que seule la facture de 135.08 € pourra bénéficier d'une aide du Département, et après en avoir délibéré, décide par 4 voix pour et 2 voix contre, d'octroyer une aide d'un montant de 150 euros qui sera versée directement à Direct Energie pour une prise en charge partielle des factures d'électricité.

### **N° 19-2018 : Travaux de réhabilitation de la mairie**

Le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux de remplacement de deux fenêtres de l'étage (salle d'archives) ont été confiés à l'entreprise MD Fenêtres pour un montant HT de 1 120 euros (délibération n° 44-2017 du 11/12/2017).

Dans le cadre du dossier d'aide au titre de la DETR 2018, l'architecte des bâtiments de France a demandé que les fenêtres soit munies, a minima, de deux bois par ventail séparant chaque carreau en trois parties de surfaces égales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le nouveau devis incluant les croisillons préconisés par l'architecte pour un montant HT de 1 260 euros.

### **N° 20-2018 : Remplacement chaudière logement communal de Senonville**

Le Conseil Municipal constatant qu'il convient de remplacer la chaudière existante et vétuste et après étude des différentes offres reçues :

- SARL Martin Yohann (chaudière bois chartreuse 4032 F Belge) fourniture et pose pour un montant HT de 4 870.25 euros
- Ets REB (chaudière bois chartreuse 4032 F Belge et chauffe eau électrique) fourniture et pose pour un montant HT de 7 962.35 euros.

Les entreprises MASSEE et POTEAUX n'ont pas répondu.

DECIDE par 6 voix pour de confier les travaux de remplacement de la chaudière du logement communal de Senonville à l'entreprise MARTIN Yohann pour un montant HT de 4 870.25 euros.

### **N° 21-2018 : Etat des restes à recouvrer**

Le Conseil Municipal prend acte des restes à recouvrer arrêtés par la trésorerie de Vigneulles.

